

édito ...

Le « en même temps », il est où ?

Le Président de la République a bâti sa fulgurante ascension sur ce « en même temps » qui permet d'asseoir sa politique sur des idées prises à gauche et à droite, balancer l'action entre efficacité et solidarité, bref ne pas se sentir prisonnier de clichés ou de postures. On nous avait annoncé une loi sur l'asile et l'immigration faisant toute sa place à l'asile en conformité avec la tradition d'accueil de la France.

Le résultat est consternant comme vous le lirez dans mon article analysant le texte. Pour des raisons politiciennes, la droite et l'extrême droite ont estimé que cette loi n'allait pas assez loin, qu'elle ne faisait qu'encourager l'immigration. Mais en coulisses, elles se réjouissaient de dispositions qu'elles n'auraient pas osé proposer.



Dublin
au-delà de la procédure.

Page 3



Une nouvelle loi asile
et immigration.

Page 6



Des familles à la rue.

Page 8



Sortie neige
au champ du feu.

Page 10



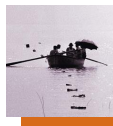
Un dîner aux
saveurs d'ailleurs.

Page 12



La pomme de Seif.

Page 14



Témoignage.

Page 15

Alors comment expliquer ce texte extrême qui va laisser beaucoup de demandeurs d'asile et de migrants au bord du chemin....en attendant de les renvoyer chez eux ?

Oserais-je vous proposer une grille de lecture ? Plusieurs arguments :

- Un récent sondage révélait que 62% des Français interrogés estimaient qu'il y a trop d'étrangers en France. Comment ne pas céder à cette « vox populi » lorsque l'on est un gouvernement en mal de reconnaissance ?
- La droite et l'extrême droite ne se cachent plus pour fustiger l'envahissement de notre pays par des hordes barbares, confortées dans leurs positions extrêmes par le sondage ci-dessus évoqué. La courte échelle de mesures est lancée pour qui attirera ces foules xénophobes.
- Nos voisins européens ne sont pas en reste : qui sera plus radical, les gouvernements hongrois, tchèque, polonais ou italien ? La France qui aspire à un leadership européen ne peut pas être en marge de cette course à l'échalote.

Ce ne sont pas les quelques mesures cosmétiques qui permettront de respecter l'adage du « en même temps ». Toutes les associations compétentes en matière d'immigration ont déploré ce texte outrancier. La leçon leur a été faite qu'elles étaient

dans la méconnaissance complète de la situation et que le gouvernement, lui, savait !

Il ne faudra pas beaucoup de temps pour apprécier les dommages causés aux migrants et demandeurs d'asile. Pussions-nous trouver dans les mois qui viennent les réponses au défi qui nous est lancé. Pussions-nous faire en sorte que le droit d'asile soit encore une réalité !

« En même temps » respecter les lois qui s'imposent et le devoir d'humanité et de fraternité !

Jacques Scheer
Président



Dublin...

au-delà de la procédure

Le Collectif pour une autre politique migratoire, dont Casas fait partie, manifeste notamment avec le slogan suivant : « l'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente ».

Cela pourrait paraître exagéré, mais quelle autre conclusion peut-on tirer de la façon dont nous nous entourons de murs et barbelés et dont nous surveillons les mers, avec des technologies de plus en plus pointues et coûteuses, visant à faire toujours davantage de dommages corporels à ceux qui tenteraient de franchir les frontières de notre forteresse ? C'est l'Agence FRONTEX (qui existe depuis le début des années 2000 et s'appelle depuis 2016 l'Agence européenne des gardes-frontières et garde-côtes) qui met en place tout cela, en partenariat avec des Etats de l'autre côté de la Méditerranée, pour un budget annuel croissant, atteignant aujourd'hui plus de 300 millions d'euros. Pour la seule année 2016, 6 400 personnes sont mortes aux frontières de l'Union européenne, et 20 000 entre 2010 et 2016.

Et celles qui atteignent le sol européen se trouvent encore confrontées à de lourdes procédures, dont celle organisée par la Convention dite Dublin III. Elle empêche les personnes

de pouvoir présenter les raisons de leurs départs d'origine à l'OFPRA, l'instance française chargée de la protection des réfugiés, notamment contre une expulsion hors de France, au motif qu'un seul État membre peut prendre en compte chaque demandeur d'asile. Concrètement il s'agit du pays qui lui a accordé un visa pour entrer dans l'UE ou celui qui l'a contrôlé en premier et a fiché ses empreintes dans la base de données européenne.

Cela peut paraître une bonne idée, d'empêcher que les personnes errent pendant des années de pays en pays, à la recherche d'une protection que nul ne s'accorderait à leur donner, mais qu'en est-il vraiment ? Voici quelques échos de parcours que des personnes reçues à CASAS ont partagés avec nous :

Il y a M. H, qui en juin 2017 me dit que parti de Guinée, il a traversé le Sahara pour se retrouver enfermé dans des prisons en Libye la nuit, contraint de travailler sur des chantiers la journée, sans rémunération bien sûr. Il parvint à s'en échapper et à embarquer pour l'Italie, trajet périlleux et coûteux s'il en est, où il fut placé dans un centre dans lequel tout passe par une mafia nigériane, où la barrière de la langue accroît ses difficultés, et où il ne parvient pas à solliciter l'asile. [...] Alors il a continué sa route, et atteignant Strasbourg où il a rencontré des guinéens qui l'ont soutenu, il s'est présenté en Préfecture pour

retirer un dossier de demande d'asile à renvoyer à l'OFPRA.

D'autres qui arrivent de Hongrie nous expliquent qu'ils ont été installés par la police dans des garages, mal isolés, avec pas ou trop peu d'accès à des sanitaires. Les arrivants sont amenés les uns après les autres dans les bureaux des officiels, à porte fermée. Je me souviens d'une maman qui raconte que sa fille de 13 ans en est ressortie dans un état de stress, d'angoisse, de souffrance qui laisse planer un lourd doute sur ce qu'il s'est passé dans ce bureau.

Postérieurement à l'installation des barbelés entre la Bulgarie et la Serbie, un afghan m'a raconté qu'on leur a tiré dessus et que des chiens ont été lâchés sur eux, alors qu'ils tentaient, lui et un groupe d'une dizaine d'hommes menés par un passeur, de se frayer un chemin à travers bois pour continuer leur route. Son ami a été mordu au bras, lui a été blessé à l'oreille, ils ont été amenés au poste, puis en prison, où aucun d'eux n'a reçu de soins.

Des échos tout aussi perturbants se font entendre quant aux accueils reçus en Espagne, en Pologne, en Croatie. Ces expériences traumatisantes font vite comprendre à ceux qui rêvaient de sécurité et de l'Eldorado que l'Europe n'est pas cette terre promise. Les uns et les autres doivent persévérer dans leurs exils - de toute façon le retour est impossible - et continuent leurs chemins jusqu'à trouver un lieu où

poser leurs valises, dans notre cas, à Strasbourg. [...]

Mais à la place du formulaire de demande d'asile à adresser à l'OFPRA, à plus d'un tiers des demandeurs, la Préfecture remet une attestation mentionnant une procédure Dublin [...]. Ils doivent retourner en arrière, dans un Etat membre où ils sont déjà passés sans parvenir à s'y établir. Une procédure d'une rare complexité débute alors, visant à renvoyer la personne concernée sous six mois vers le pays considéré comme responsable au regard d'une liste de critères établis par le Règlement.



Timothée et Patafloche en plein travail.

Cette procédure et ces critères sont difficiles à comprendre pour les demandeurs, mais aussi pour les avocats spécialistes et les instances décisionnelles, tant ils sont peu clairs et manquent de bon sens.

Les réactions des personnes concernées sont souvent les mêmes : « Pourquoi ce pays veut-il me reprendre ? Il ne voulait pas de moi quand j'y étais et maintenant il dit que je dois y retourner ? Je n'ai pas demandé l'asile là-bas, on m'a forcé à donner mes empreintes, ma demande d'asile a été rejetée, on va m'expulser vers mon pays d'origine ».

Dans les faits, la prolongation à 18 mois du délai dont les autorités disposent pour contraindre les personnes à rejoindre le pays de réadmission est quasi-systématique, et le nombre des renvois a augmenté. Avec une certaine violence.

Si des exilés ont échappé à cela, ils peuvent enfin obtenir le formulaire de demande d'asile. Pour cela, un nouveau rendez-vous leur est fixé en Préfecture... trois mois plus tard ! Ce n'est donc pas six mois, ni dix-huit mois, c'est, entre la première présentation en préfecture et l'accès à la demande d'asile, quasiment deux ans de perdus pour introduire une demande d'asile... qui sera traitée en tout juste six mois.

À voir les traits abimés par la fatigue et la souffrance des gens que l'on rencontre mois après mois, coincés

dans cette attente et la crainte d'être renvoyés, à voir se dégrader leur santé et faiblir leurs espoirs de retrouver un peu de sécurité, j'y repense : l'Europe est bien en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente.

Blandine

L'article complet de Blandine est publié sur le site de CASAS, sous le même titre, dans la rubrique « Actualités ».

Fondation
de
France



**D'ici au 31 mai,
soutenir CASAS d'un clic !**

Notre action en faveur de familles de demandeurs d'asile en situation de grande précarité a été soutenue financièrement en 2016 et 2017 par la Fondation de France.

En votant aujourd'hui pour notre projet, vous nous offrez une chance de recevoir un appui supplémentaire en 2018: si notre projet recueille un grand nombre de voix, il sera en effet susceptible de remporter un des deux prix «Lauriers du public 2018», pour un montant de 4 000, voire de 6 000 euros.

Jusqu'au 31 mai 2018, cliquez sur le projet de CASAS en utilisant le lien :

<http://leslauriersdupublic.fondationdefrance.org/projet/collectif-pour-l-accueil-des-solliciteurs-d-asile-de-strasbourg/308>

Une nouvelle loi asile et immigration...

On a souvent constaté que chaque fois qu'est nommé un nouveau ministre de l'Éducation Nationale, on a droit à une nouvelle loi sur l'enseignement. On peut en dire autant des ministres de l'Intérieur s'agissant de légiférer sur l'asile et l'immigration. Monsieur Collomb s'en voudrait de ternir la tradition et s'est donc empressé de produire un texte dont l'objectif affiché est de « redonner sa pleine portée au droit d'asile en améliorant le traitement des demandes et les conditions d'accueil ».

On pouvait certes regretter que l'on n'ait pas attendu que la loi précédente produise tous ses effets, mais l'affichage de tant de bonnes intentions justifiait que l'on passât outre au bilan des mesures précédentes.

La déception est à la hauteur des espérances ! Avoir réalisé l'unanimité des réprobations tant de la part des associations que des personnels de l'OFPRA et de la CNDA tient de la haute performance.

Mais qu'a-t-il de si terrible ce texte ? Trois grands thèmes structurent le texte de loi :

1. « Accélérer le traitement de la demande d'asile et améliorer les

conditions d'accueil ». Pourquoi pas, sauf que si l'on excepte quelques mesures en faveur de réfugiés mineurs, on ne trouve

• le délai d'instruction de la demande à l'OFPRA ramené de 120 à 90 jours et celle de la CNDA d'un mois à 15 jours.

que des mesures restrictives. La preuve ? le délai d'instruction de la demande à l'OFPRA ramené de 120 à 90 jours et celle de la CNDA d'un mois à 15 jours. La preuve ? traiter les demandes par vidéoconférence sans consentement de la personne ou permettre la notification de la décision par tout moyen, y compris par téléphone. L'intention est claire : en jouant sur les délais ou sur le formalisme, on privilégie l'expédition des dossiers pour mieux refuser et expulser.

2. « Renforcer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière ». On est bien là au cœur des intentions du gouvernement. Il s'agit de renforcer le contrôle et le tri des personnes en situation irrégulière pour faciliter leur expulsion. La

- **La durée de rétention portée de 45 à 90 jours et même 135 jours...**

- **allongement de la retenue dans un commissariat de 16 à 24 h...**

preuve ? La durée de rétention portée de 45 à 90 jours et même 135 jours en espérant mettre à profit ce délai rallongé pour mettre en œuvre l'expulsion. La preuve ? Les possibilités d'intervention du Juge des Libertés et de la Détention sont repoussées de 48 h à 5 jours. On pourrait multiplier les exemples : allongement de la retenue dans un commissariat de 16 à 24 h, assignation à résidence pour contrôler de manière plus stricte et arbitraire les personnes étrangères etc..

3. « Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration ». On peine à trouver ces améliorations. Ah si, j'oubliais, il y a les passeports « talents » ou l'accueil des « étudiants-chercheurs » ou le « passeport santé ». Des mesures à dimension du problème !!

Comment analyser ce durcissement des textes qui choquent même certains parlementaires de la majorité ? D'aucuns y verront la pression des mouvements populistes de droite et d'extrême droite, d'autres la référence à des sondages qui révèlent qu'une large majorité de nos

concitoyens sont très favorables à des mesures restrictives. Mais qui d'entre nous, dans son proche entourage, au bistrot, à l'épicerie, au bureau n'a entendu des propos disant qu'il y a trop d'étrangers chez nous, qu'ils ont droit à tout, aides financières, hébergement, aide médicale gratuite etc... Comment alors ne pas s'étonner de voir surgir des textes aussi répressifs. Pensez donc, 100.000 demandes d'asile (dont 20% enfants) en 2017 dont environ 30% satisfaites, soit 30.000 par an. On frise effectivement l'invasion dans un pays de 65 millions d'habitants !

Jacques Scheer



Des familles à la rue...

Depuis février 2018, soit à peine quelques mois, CASAS a accepté de se charger d'une mission nouvelle, auparavant assurée par le Point d'Accueil Solidarité, en servant d'intermédiaire entre les familles de demandeurs d'asile sans hébergement et une liste d'avocats volontaires. Les avocats contactés peuvent alors entreprendre des référés-liberté, dits « référés hébergement », auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, celui-ci ayant le pouvoir de contraindre l'OFII ou la Préfecture à héberger en urgence.

Les familles sont le plus souvent reçues à CASAS lors des permanences, les lundis et jeudis matins, pour nous permettre de prendre connaissance de leur situation et ainsi évaluer leur vulnérabilité, afin de voir si un référé hébergement aurait des chances d'aboutir, condition pour qu'un avocat accepte de s'en charger. L'objectif est donc de trouver une solution durable, mais à moyen terme : jamais le soir même, plutôt la semaine d'après, voire celle qui suit.

Si une vulnérabilité « particulière » est décelée, la copie des documents de la famille est transmise à la liste des avocats volontaires, une quinzaine pour l'instant, accompagnée d'un descriptif complet de la famille et de sa situation.

Un exemple : « La famille B. est sans hébergement depuis 3 semaines, couple de géorgiens avec trois enfants en bas âge dont l'un de 10 mois. La mère souffre d'une leucémie pour laquelle elle a été hospitalisée à son arrivée sur Strasbourg. La famille dort dans une voiture, derrière la gare, et appelle le 115 tous les jours. »

« Trier » les familles en fonction de leur vulnérabilité est une curieuse et bien difficile mission pour nous, car toutes sont vulnérables.

« Trier » les familles en fonction de leur vulnérabilité est une curieuse et bien difficile mission pour nous, car toutes sont vulnérables. Depuis février, plus de 100 familles sont venues à CASAS dans l'espoir de trouver une solution, ce qui représente environ 400 personnes avec des situations toujours différentes : arrivées depuis quelques jours, ou quelques mois, dormant dans une voiture, chez des compatriotes, dans un parc, avec handicap, sans handicap... Sur ces 100 familles, une trentaine seulement a pu être accompagnée dans une procédure en référé, et alors presque toujours obtenir une décision positive.

Un couple avec deux enfants, de 3 et 7 ans, qui dort dans un parc depuis déjà trois semaines, sans même quelques nuits proposées par le 115, est-il suffisamment vulnérable pour saisir le juge administratif ? On aimerait répondre par l'affirmative, bien sûr, car la vulnérabilité de la famille est évidente, mais la particulière vulnérabilité sera tout sauf évidente pour le juge. Lors de l'audience, l'OFII répondra en effet qu'il y a 120 familles dans le Bas-Rhin également composées d'un couple et de deux enfants en attente d'une proposition d'hébergement, et ce, depuis plus longtemps que la famille en question.

Plus encore, le même jour à CASAS viendront 8 autres familles, dont deux qui peuvent justifier d'une particulière vulnérabilité : l'une avec un bébé de 4 mois, l'autre avec un père amputé des deux jambes... Mais alors, que dire aux 6 autres familles qui parfois attendent depuis plusieurs semaines une proposition de l'OFII ?

Hasard du calendrier, le début de cette nouvelle mission pour CASAS correspond peu ou prou à un changement radical : la disparition du « 115 familles ».

Jusqu'à fin 2017, les familles de demandeurs d'asile qui venaient d'être enregistrées par la Préfecture pouvaient contacter un numéro spécifique de la veille sociale, et bénéficier d'une prise en

charge hôtelière le temps d'obtenir une éventuelle proposition d'hébergement stable de la part l'OFII.

Un couple avec deux enfants, de 3 et 7 ans, qui dort dans un parc depuis déjà trois semaines, sans même quelques nuits proposées par le 115, est-il suffisamment vulnérable pour saisir le juge administratif ?

En raison du nombre grandissant de familles, la période d'attente d'une place d'hôtel s'est allongée au fil des mois, justifiant l'introduction de référés hébergement pour les familles les plus vulnérables, afin d'accélérer ces délais.

Finalement, en toute fin d'année, cette prise en charge hôtelière est discrètement passée du principe à l'exception. En d'autres termes, aujourd'hui, parmi les familles nouvellement arrivées, seules celles en possession d'une décision positive rendue à l'issue d'un référé hébergement peuvent bénéficier d'une mise à l'abri à l'hôtel. Pourtant, comme expliqué précédemment, les référés hébergement ne peuvent concerner l'intégralité des familles de demandeurs d'asile du Bas-Rhin, alors même que toutes ont droit à une prise en charge, qui plus est, non dans un dispositif d'urgence, mais dans un lieu d'hébergement adapté à l'accueil de réfugiés...

Ces familles sont donc de plus en plus démunies et nombreuses. Lorsque

l'une d'elles arrive sur le territoire pour demander l'asile, par exemple un couple avec trois enfants mais sans handicap ou maladie grave, celle-ci va attendre environ deux semaines pour pouvoir enregistrer sa demande d'asile, puis à nouveau plusieurs semaines (cette durée est très variable) pour obtenir une proposition d'hébergement de l'OFII.

Pendant ce mois et demi d'attente, où la famille va-t-elle dormir ? Vers qui peut-elle se tourner ? Combien de temps encore cette situation va-t-elle pouvoir perdurer ?

Quant aux demandeurs d'asile isolés, ils ne sont pas mieux lotis. En effet s'ils disposent encore de la possibilité d'appeler le numéro d'urgence 115, les propositions d'hébergement qui leur seront faites ne seront que ponctuelles, en alternance avec de nombreuses nuits sans solution. Ces personnes savent par ailleurs qu'elles n'auront sans doute jamais rien de mieux : elles restent le plus souvent sans proposition d'hébergement stable de la part de l'OFII, jusqu'à l'issue de leur procédure d'asile.

Timothée Bosselut

Sortie neige au champ du feu...

Nous étions 31 personnes à nous retrouver le 17 février : 11 enfants, 5 ados, 11 parents et 4 accompagnatrices !

Pleins de courage, nous nous sommes élancés sous la pluie et le vent à la rencontre du car de la ligne régulière Strasbourg - Champ du Feu... qui s'est fait attendre ! Nous en avons profité pour casser la croûte sous un relatif abri.

Après $\frac{3}{4}$ d'heure, enfin le départ. Le trajet nous a permis d'admirer le paysage enneigé. Les enfants s'interpelaient (en français !) pour montrer tels détails ou scènes qui les émerveillaient.



Une fois arrivés, malgré la neige qui tombait sans arrêt, les conditions difficiles ont été comme effacées pour laisser la place au plaisir d'une boisson chaude pour certains ; de la luge, directement, pour la plupart



(certains enfants ne sont pas rentrés une seule fois au chaud jusqu'à l'heure du goûter à 16H30).

Une promenade s'est organisée pour les adultes volontaires.

Un superbe gâteau d'anniversaire a été partagé.

Les lugeurs étaient en nage à force de dévaler la pente et... de la remonter.

À 17 heures, la salle « hors sac » a été fermée et nous sommes restés les derniers parmi les dizaines de personnes présentes sur le site à attendre le dernier bus de la journée !

Au chaud et au sec, les uns et les autres ont pu s'assoupir ou échanger leurs impressions dans la bonne humeur pendant ce voyage de retour beaucoup plus court, la neige ayant été déblayée de la route entretemps.

Nous tenons à remercier très vivement les personnes qui ont prêté du matériel (vêtements, chaussures, luges) et qui ont ainsi pleinement contribué à la réussite de cette journée.

Les organisatrices
Laetitia, Brigitte



Un diner aux saveurs d'ailleurs...

Une invitation au dépaysement était adressée jeudi 12 avril dernier aux intervenants de l'association CASAS dans le cadre d'un repas organisé par les apprenants du groupe C de FLE avec la complicité de leur professeur Éliane.

Le jour du repas, tout le petit groupe s'est retrouvé à la Paroisse du Bouclier à 14H30 pour préparer la salle et les plats. Bénédicte, Hasmik, Angela et Katuna se sont occupés de la décoration des tables et Ibrahim, Jalil et Moklès ont mis en place les tables mais également fait la vaisselle et rangé la salle.

Dans les coulisses du repas

Organisé dans le cadre de leur apprentissage du français, tous les apprenants du groupe C ont participé à la réalisation de ce dîner « multiculturel ».

Ce repas a été l'occasion pour eux d'apprendre en classe le lexique de l'alimentation et de la table. Ils ont élaboré en commun un repas aux sonorités d'origines diverses à l'image de leur groupe.

Une fois le menu établi, Éliane aidée de Moklès, apprenant et prêtre d'origine irakienne, et Valdete, apprenante d'origine albanaise, ont été faire les courses la veille du repas dans un supermarché de la Meinau. (Ce supermarché a d'ailleurs été enthousiasmé par l'initiative et a consenti un rabais de 20% sur la facture.)

Un moment d'échange et de convivialité

Le soir venu, nous étions plus d'une vingtaine d'intervenants de l'association CASAS à nous présenter à 19H00 à la Paroisse du Bouclier. À notre arrivée, nous avons tout de suite été plongés dans des odeurs et des saveurs lointaines.

La salle n'était plus reconnaissable. Deux grandes tables blanches étaient dressées à l'image d'un grand restaurant, décorées et colorées.

Si le triptyque français classique entrée -plat- dessert a été conservé, des mets savoureux préparés par les apprenants nous ont transportés sur les rivage lointains de la mer adriatique, de la mer noire ou encore de la mer caspienne.

Sur les tables nous attendaient une

salade méditerranéenne préparée par Katuna, apprenante d'origine géorgienne et Guli apprenante d'origine kosovare, accompagnée d'un houmous (une purée de pois chiches) faite par Moklès.

Au-delà de la dégustation de ces entrées appétissantes, l'heure était à l'échange et au partage. Les usagers, bénévoles, stagiaires ou salariés de l'association étaient tous réunis pour échanger sur leurs activités au sein de l'association mais également et plus simplement pour faire connaissance.

Ainsi nous pouvions entendre à loisir les sonorités de la langue russe, de la langue arménienne ou albanaise,

donnant à ce repas une dimension cosmopolite indiscutable.

Puis une fois encore à l'image des grands restaurants, le plat principal nous a été servi à table :

un Palaw, plat réalisé par Moklès et Ilvy, constitué de viande de bœuf et d'agneau dans une sauce épicée, longuement mijoté, accompagné de riz et d'une purée de légumes verts et haricots rouges, le Gorbe, plat d'origine iranienne réalisé par Dorna.

Pour le dessert, le dépaysement était à nouveau au rendez-vous avec un délicieux tiramisu préparé par Valdete et deux gâteaux réalisés par Fatima, apprenante d'origine tchétchène,



et Karine, apprenante d'origine arménienne.

Ce repas s'est terminé par un peu de musique avec les douces notes au piano de Karine.

Avant notre départ, Moklès a souhaité que nous nous réunissions autour d'une prière. Et malgré des sensibilités religieuses différentes, cette prière a été un moment fort, le symbole du travail réalisé au sein de l'association CASAS mais également le symbole de

cette soirée où frontières et différences ont momentanément disparu pour laisser place à un moment de pure convivialité.

Ce dîner a en effet été l'occasion pour tous les participants, indépendamment de leur qualité, leur origine, de leur langue maternelle, de partager avec plaisir un moment loin des procédures administratives, un moment simple et précieux de partage.

Elsa P.
Bénévole à CASAS

La pomme de Seif...

I pleuvait, il pleuvait sur Strasbourg.

J'attendais mes élèves qui allaient arriver l'un après l'autre, mouillés, en s'égouttant, en appréciant la salle accueillante, chaleureuse et lumineuse que la Paroisse Sainte-Aurélie met à notre disposition, comme d'autres paroisses protestantes de Strasbourg.

Il me venait en mémoire le poème de Prévert :

*« Rappelle-toi, Barbara,
Il pleuvait sans cesse sur Brest
ce jour-là
Et tu marchais souriante*

*Epanouie, ravie, ruisselante sous
la pluie*

Rappelle-toi, Barbara

*Oh Barbara, quelle connerie la
guerre... »*

J'ai récité le poème à mes élèves, je l'ai écrit au tableau, ils l'ont lu, relu et commençaient à le retenir, et leurs visages faisaient sourire les « i ».

Le mardi suivant, je les attendais encore.

Comme toujours, Seif est arrivé avant l'heure. Avec tous les drames du Soudan, il a apporté ici à Strasbourg un sourire éclatant et une belle amabilité communicative.

« Te voilà Seif, comme Barbara,

souriant... épanoui, ravi...

- Pas moi aujourd'hui, mais ma pomme. »

Et il m'a tendu au bout de ses doigts une pomme, grosse, brillante, éclatante, rutilante.

« Elle était chère, chère... mais j'ai pas pu résister. »

C'était vraiment une pomme de prix, à 6 euros le kg, irrésistiblement attirante chez le marchand du quartier.

Et le voilà qui se dirige vers le coin cuisine de la salle de cours, un petit chez-soi pour mes réfugiés quand on n'a plus rien à soi.

Il ne branche pas la bouilloire, il ne s'empare pas de la boîte de cappuccino, ni des dosettes de thé Max Havelaar... Il prend un couteau et découpe la belle pomme en quartiers... et il va déposer chaque quartier sur la table, à la place respective de ses camarades qui vont venir.

De Micheline
Pour Seif

Témoignage

Je m'appelle Bernard Escudero, je suis enseignant, et je fais du soutien à CASAS avec Hussein, un jeune Guinéen (majeur en juin).

Ce qui me frappe, c'est sa gentillesse et sa volonté de bien faire: scolarisé une partie de la semaine à Schiltigheim, habitant chez des particuliers à Cronenbourg, il est féru de sport (sprint) et souhaite avant tout travailler et vivre en France.

Je lui ai proposé de travailler la lecture, compréhension et expression orale notamment, et il a été très intéressé par des extraits

d'un roman qui retraçait son propre parcours, depuis son pays jusqu'ici. Ce texte de L. Gaudé, *Eldorado*, l'a stimulé tout en lui faisant retrouver des souvenirs parfois difficiles, mais aussi l'émotion de quelques bons moments de solidarité entre migrants.

Par ailleurs, suite à un stage chez un boulanger, il a souhaité (ré) apprendre les calculs simples, addition, soustraction par exemple car le «patron» lui avait demandé de savoir compter sans calculatrice pour les proportions. Là aussi, il a pris plaisir à jongler avec des chiffres et à remettre sur le métier l'ouvrage.

En quelques mots, quelques impressions...

Vous pouvez nous aider :

Donnez un peu de votre temps !

Environ de 300 bénévoles interviennent de façon ponctuelle ou régulière à Casas.

Que vous disposiez de quelques heures ou de quelques jours par mois, votre concours nous est précieux.

Nous recherchons des volontaires pour :

- aider à l'interprétariat et à la traduction dans certaines langues,
- effectuer de petites tâches administratives (papier et informatique),
- participer à la tenue du site internet (WordPress),
- contribuer à la mise en page de tracts et brochures d'information.

Chers amis...

Nous cherchons à réduire le montant de la facture des envois postaux en privilégiant les envois par courriel, chaque fois que cela s'avère possible. (En dehors de l'envoi de l'invitation à AG)

Si vous ne nous avez pas encore fait part de votre adresse email, si vous en avez une, ayez la gentillesse de nous la communiquer. **Merci.**

Un grand merci...

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- La ville de Strasbourg
- les villes de Dambach la Ville, Bischeim, Wasselonne,
- Stützheim-Offenheim, Illkirch-Graffenstaden,
- Ostwald, Mundolsheim,
- Schiltigheim et Hoenheim
- Entraide et Solidarité Protestantes
- L'Action Chrétienne en Orient

Soutenir CASAS par un don

Le financement des actions de CASAS reste fragile : les dons qui nous parviennent nous sont précieux pour la poursuite de nos projets actuels. **Un très grand merci pour votre solidarité !**

Pour nous aider, différentes possibilités : par chèque adressé à CASAS, don en ligne à partir de notre site www.casas.fr, ou virement occasionnel ou régulier sur un de nos comptes :

à la Banque Postale :

IBAN : FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654
BIC PSSTFRPPSTR

au Crédit Mutuel :

IBAN : FR76 1027 8010 8400 0256 8264 542
BIC : CMCIFR2A

Les dons faits à CASAS sont en partie déductibles du montant de vos impôts (75% du montant de vos dons dans la limite légale de 531 euros (la réduction maximale s'élevant alors à 398 euros), 66% au-delà). Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal.

CASAS

Maison protestante de la solidarité

2, rue Brulée 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 25 13 03 Fax : 03 88 24 05 83

contact@casas.fr

casastrasbourg@wanadoo.fr

www.casas.fr

- CARITAS Secours Catholique
- Communauté Emmaüs de Strasbourg
- Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- Terre sans Frontières
- Fondation de France
- Fondation ACAT
- Fonds Transmission et Fraternité
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative